

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 18 AVRIL 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

POSTE VACANT :

La Chasse	Conseiller
-----------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en retirant les points 5.1.7 et 5.1.8 et en remplaçant le point 7.4 par le suivant :

7.4 Règlement 2016-890 modifiant le Règlement 2009-774 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2016

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

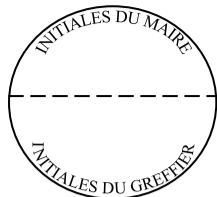
Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 21 mars 2016, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-98

Rés. 2016-99



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DU COMITÉ GÉNÉRAL DU 18 AVRIL 2016

4.1 Augmentation du salaire minimum 2016

Rés. 2016-100

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-17 afin d'augmenter le taux horaire du personnel régi par la Loi sur les normes du travail à la Ville de Baie-Comeau de 0,20 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Régime de retraite - 2e demande de délai supplémentaire pour les négociations

Rés. 2016-101

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-18 afin de présenter une deuxième demande de délai supplémentaire de trois (3) mois pour les négociations du régime de retraite, conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Nomination au poste de directeur intérimaire du Service de la sécurité publique, protection incendie

Rés. 2016-102

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite à la recommandation de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-19 afin de procéder à la nomination de monsieur Alain Miville au poste de directeur intérimaire du Service de la sécurité publique, protection incendie, et ce, pour une période indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Nomination suite au concours 16-08 - Commis à la gestion de projets

Rés. 2016-103

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

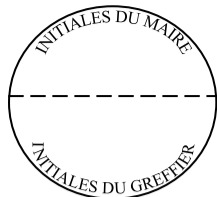
De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-20 afin de procéder à la nomination de monsieur Frédérick Lefrançois au poste de commis à la gestion de projets au Service des travaux publics et services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Nomination suite au concours 16-10 - Secrétaire au Service des travaux publics et services techniques

Rés. 2016-104

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-21 et de procéder à la nomination de madame Sonia Gagnon comme secrétaire au Service des travaux publics et services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Nomination suite au concours 16-09 - Secrétaire au Service des travaux publics et services techniques

Rés. 2016-105

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-22 et de procéder à la nomination de madame Dominick Moreau comme secrétaire au Service des travaux publics et services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Autorisation de signature de la cession du lot 4 456 450 avec la MRC de Manicouagan

Rés. 2016-106

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-18 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document relatif à la cession du lot 4 456 450 entre la Ville de Baie-Comeau et la MRC de Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Protocole d'entente - Office municipal d'habitation de Baie-Comeau

Rés. 2016-107

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-20 et d'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente avec l'OMH de Baie-Comeau concernant le contrôle du stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

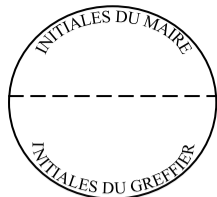
4.9 Protocole d'entente - MRC de Manicouagan - Réfection côte St-Joseph

Rés. 2016-108

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-24 et d'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente avec la MRC de Manicouagan concernant les travaux de réfection de la côte St-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.10 Protocole d'entente - Château Manic S.E.C.

Rés. 2016-109

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-26 afin d'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente avec Château Manic S.E.C., prévoyant une subvention de 30 627 \$ plus taxes ainsi qu'une contribution de 23 000 \$ en biens et services, lesquelles sommes sont versées conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales permettant une aide n'excédant pas 100 000 \$ par exercice financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 Renouvellement des assurances - regroupement des Grandes Villes I relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages 2016-2017

Rés. 2016-110

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-25 et de verser pour le terme du 1^{er} mai 2016 au 1^{er} mai 2017 au courtier d'assurance Aon Parizeau inc. la prime au montant de 84 139 \$, plus la taxe applicable, pour les assurances biens, bris de machines, délits, responsabilité civile excédentaire et responsabilité municipale et de verser au courtier d'assurance BFL Canada la prime au montant de 16 541 \$, plus la taxe applicable, pour l'assurance automobile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12 Escouade Verte Manicouagan 2016 - Demande de soutien financier - Fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal

Rés. 2016-111

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la chef de division gestion de l'eau et développement durable portant le numéro GE2016-01 et d'appuyer la demande de soutien financier déposée au Fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal (FMVTPI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.13 Renouvellement protocole d'entente - Comité Fête nationale Côte-Nord

Rés. 2016-112

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

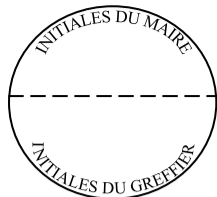
De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-13 afin d'autoriser monsieur Carl Prévèreault à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit pour les années 2016, 2017 et 2018 avec l'organisme « Comité Fête nationale Côte-Nord », prévoyant une aide financière de 5 000 \$ par année ainsi qu'une contribution financière en biens et services d'une valeur de 6 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.14 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le jeudi 17 mars 2016

Rés. 2016-113

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-07 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le jeudi 17 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 861, rue Marest

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 861, rue Marest;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 861, rue Marest;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise isolée située en cour arrière de la résidence sise au 861, rue Marest. La remise possède une marge de recul latérale de 0,76 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 0,9 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 276, boulevard La Salle

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 276, boulevard La Salle;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 276, boulevard La Salle;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser les marges de recul avant donnant sur le boulevard La Salle et l'avenue Bégin, pour l'immeuble commercial sis au 276, boulevard La Salle. Cet immeuble possède une marge de recul avant de 9,26 m donnant sur le boulevard La Salle et 11,35 m donnant sur l'avenue Bégin, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul avant de 12 m pour ce type d'immeuble.

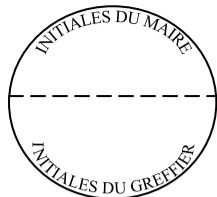
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 7, avenue de Berneval

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 7, avenue de Berneval;

Rés. 2016-114

Rés. 2016-115



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 7, avenue de Berneval;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-116

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise isolée, située en cour arrière de la résidence sise au 7, avenue de Berneval. La remise est située à une distance de 1,8 m de la résidence principale, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de 2 m du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4 1184, boulevard René-Bélanger (agrandissement en cour latérale)

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 1184, boulevard René-Bélanger;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 1184, boulevard René-Bélanger;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-117

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'ajout d'un étage sur la fondation existante, afin de régulariser le nombre de sorties de secours et d'ajouter une surface habitable pour l'immeuble commercial sis au 1184, boulevard René-Bélanger. L'agrandissement possédera une marge de recul latérale de 2,29 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 3 m pour ce type d'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.5 1184, boulevard René-Bélanger (agrandissement en cour avant et latérale)

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 1184, boulevard René-Bélanger;

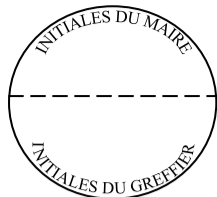
Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 1184, boulevard René-Bélanger;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-118

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un sas d'entrée en cour avant et latérale, afin de régulariser le nombre de sorties de secours et d'ajouter un accès universel pour l'immeuble commercial sis au 1184, boulevard René-Bélanger. L'agrandissement possédera une marge de recul avant de 11,03 m donnant sur la rue Côté



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

et une marge de recul latérale de 2,95 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul avant minimale de 12 m et une marge de recul latérale minimale de 3 m pour ce type d'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.6 1184, boulevard René-Bélanger (agrandissement en cour avant, rue Côté)

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 1184, boulevard René-Bélanger;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 1184, boulevard René-Bélanger;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement en cour avant donnant sur la rue Côté, afin de régulariser le nombre de sorties de secours de l'immeuble commercial sis au 1184, boulevard René-Bélanger. L'agrandissement possédera une marge de recul avant variant de 0,74 m à 1,55 m, alors que la réglementation actuelle prévoit un minimum de 12 m pour ce type d'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2016-887 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Considérant que la Ville de Baie-Comeau opère un service de distribution d'électricité dans les limites de son territoire;

Considérant l'opportunité que les tarifs d'électricité du réseau municipal soient les mêmes que ceux appliqués par Hydro-Québec;

Considérant que la Régie de l'énergie a autorité sur le territoire québécois pour fixer les tarifs et conditions des distributeurs d'électricité;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 15 février 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

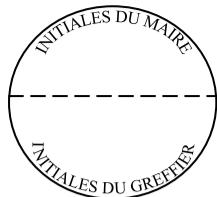
Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2016-887 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-119

Rés. 2016-120



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7.2 Règlement 2016-888 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-646 concernant la construction;

Considérant que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 25 janvier 2016;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 16 février 2016;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 21 mars 2016;

Considérant que l'adoption d'un deuxième projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 21 mars 2016;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2016-888 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Règlement 2016-889 établissant un programme de revitalisation sous forme de crédit de taxes visant les résidences de plus de 40 appartements

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a adopté un plan stratégique ayant comme action de mettre sur pied des programmes incitatifs destinés aux promoteurs privés de façon à développer le secteur du logement en fonction des besoins;

Considérant que le programme vise la construction et la rénovation de résidences comportant un minimum de quarante (40) appartements, de logements adaptés aux besoins de personnes semi-autonomes et celles qui sont en perte d'autonomie;

Considérant le vieillissement de la population;

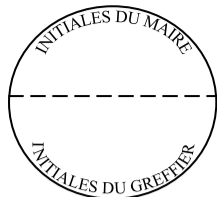
Considérant que ces unités d'habitation répondront à un besoin connu et généreront des revenus additionnels au point de vue fiscal municipal et de façon générale, stimuleront l'économie et le développement de la municipalité;

Considérant que la Ville est habilitée à créer un tel programme en vertu des dispositions de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 21 mars 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2016-121



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2016-122

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le Règlement 2016-889 établissant un programme de revitalisation sous forme de crédit de taxes visant les résidences de plus de 40 appartements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Règlement 2016-890 modifiant le Règlement 2009-774 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2009-774 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Considérant que l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 signé le 20 septembre 2016 prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1er août 2016;

Considérant qu'aucun avis de motion n'est requis pour le présent règlement;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2016-123

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter le Règlement 2016-890 modifiant le Règlement 2009-774 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Règlement 2016-891 modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce

Considérant l'adoption du Règlement 2006-706 concernant le commerce le 24 avril 2006;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications audit règlement, plus particulièrement à l'article 23 concernant, entre autres, les cantines mobiles ainsi qu'à l'article 27 concernant les biens au registre;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 février 2016;

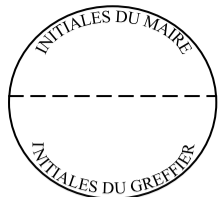
Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2016-124

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2016-891 modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux.

8.2 Projet de règlement concernant la gestion des matières résiduelles

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un règlement concernant la gestion des matières résiduelles.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2016-125